



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

***DELIBERATION N° 070/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Christine BACHES donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Cosme DILME
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Stéphane LE COQ

OBJET : **Décision Modificative n°4 au budget principal de la commune.**

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé le Budget Primitif 2024 (BP 2024) par délibération du 11 avril 2024 et que M. le maire a décidé, conformément à la nomenclature M 57, de prendre trois décisions modificatives les 03/07/24, 05/07/24, 14/08/24 relatives à des mouvements de crédits sans conséquence sur les montants totaux de dépenses et de recettes votés par l'assemblée le 11/04/2024.

Il précise que, depuis lors, la nécessité de procéder à des virements de crédits est apparue dans les deux sections du budget relativement aux dotations aux amortissements et aux provisions et aux intérêts d'emprunt réglés à l'échéance.

En effet, s'agissant des dotations aux amortissements, l'adoption de la M 57 implique un amortissement en 2024, au prorata temporis, des immobilisations de plus de 1 000 € acquises en 2024.

Ainsi, il y a lieu d'amortir en 2024 les biens de plus de 1 000 € acquis cette année et non de commencer leur amortissement en N+1 comme cela se faisait en M 14.

Cet amortissement 2024 au prorata temporis des biens de plus de 1 000 € acquis cette année représente une somme de 24 513,88 €, non prévus au BP 2024.

En outre, M. Cosme Dilmé ajoute qu'il convient de prévoir 1 500 € en dépenses de fonctionnement au compte 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) liés aux intérêts de nos emprunts à taux variables.

Ainsi, l'ensemble des dépenses de fonctionnement susdites pour un montant de 26 013,88 € seront couvertes via la réduction des dépenses à l'article 65888 (Autres frais) du même montant de 26 013,88 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la décision modificative n° 4 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Article	DEPENSES	Chapitre/Article	RECETTES
042/6811 DAP	24 513,88 €		
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 500 €		
65888 Autres charges diverses	- 26 013,88 €		
TOTAL	0 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	DEPENSES	Chapitre/Article	RECETTES
21/Immobilisations corporelles		040/	
21318 Autres bâtiments publics	24 513,88 €	Amortissements des immobilisations	
		2805	3 300 €
		2815738	500 €
		28158	4 313,88 €
		281828	5 200 €
		281831	3 100 €
		281841	800 €
		281848	300 €
		28188	7 000 €
TOTAL	24 513,88 €		24 513,88 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. François RALLO



Publication le : **8 NOV. 2024**

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20241107-del-070-2024-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024